

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 03 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le 03 Novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 Octobre 2015

Etaient présents : Mesdames DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, CHABOUD Any, DUSSAPT Christiane, MARTIN Annick, FAUDOT Claudine, GOUACHON Véronique, DEFROMONT Isabelle SENTISSI Bertille, et Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, FAVIER-BOSSON André, BONDURAND Jean-Claude, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, CONDEVAUX Jean-François, DUBOULOUZ Emmanuel, GASPARINI Gil-Laurent, PILLOT Jean-François, MILLET Patrick, RUCHON Gaëtan, LARDON Jean-Yves et BOCHENT Pierre.

Absents excusés ayant donné une procuration :

- Madame FAVRE-VICTOIRE Christiane ayant donné procuration à Madame GOUACHON Véronique
- Madame DEFROMONT Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Jean-François PILLOT

Absentes excusées:

- Mesdames EPRON Catherine, LACROIX Aurélie,

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FAVIER-BOSSON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2015

Chaque membre du conseil municipal ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 Octobre 2015, les élus présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le compte rendu de la séance du 06 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

QUESTIONS A DELIBERER

I. AFFAIRES GENERALES

Objet : Communauté de Communes des Collines du Léman – Modification du PLH pour mise en conformité avec la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social – Modification de l'action 1.2 – Avis de la commune d'Allinges

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur Patrick BECHEVET, adjoint à l'urbanisme

Des évolutions réglementaires obligent la Communauté de Communes des Collines du Léman à engager des modifications du Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé en décembre 2011.

En effet, la commune d'Allinges est soumise à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU). La législation concernant la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social ainsi que la répartition suivant les différents types de logements sociaux existants doivent être modifiés pour la commune d'Allinges.

Aussi, le conseil communautaire du 21 septembre 2015 a délibéré en faveur d'une modification du PLH des Collines du Léman notamment l'orientation n°1 – Action 1.2 : Programmer et produire 200 nouveaux logements locatifs aidés.

Afin de poursuivre la procédure, la modification de l'action 1.2 du Programme Local de l'Habitat doit être soumise pour avis aux communes membres de la communauté de communes.

Le projet de modification du PLH, Orientation n°1 – Action 1.2 : Programmer et produire 206 nouveaux logements locatifs aidés sur le périmètre de la CCCL, vous est transmis en pièce jointe à la présente note.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à l'unanimité moins 2 abstentions (Jean-François PILLOT, Bertille SENTISSI)

- **Approuve** la modification du PLH, Orientation n°1 – Action 1.2 : Programmer et produire 206 nouveaux logements locatifs aidés telle que détaillé en pièce jointe

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu à la DDT en vue d'avancer sur le projet de construction de logements à Mâcheron, lieudit « Thillier ».

Il est demandé où en sont les travaux des Bougeries. Il est précisé que ceux-ci démarreront après confirmation du cabinet Nicot sur la pertinence de la création du bassin de rétention. Madame BOISSINOT demande si l'abri bus sera déplacé, M. Patrick MILLET précise qu'il n'y a pas de raison de le faire.

II. URBANISME / FINANCES

Objet : Taxe d'Aménagement – Modification du taux

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur Patrick BECHEVET, adjoint à l'urbanisme

Le Conseil Municipal a institué la Taxe d'Aménagement par délibération en date du 29 novembre 2011. Cette taxe avait alors remplacé, notamment, la Taxe Locale d'Equipement (TLE), la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), ou encore la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE). Le taux de 3% avait alors été retenu pour l'ensemble du territoire communal.

Le taux de cette taxe peut être fixé entre 3 et 5% maximum. Un taux majoré entre 5 et 20% peut être fixé sur certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des nouvelles constructions. La fixation d'un taux majoré doit être motivée.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le taux et de le fixer à 5% sur l'ensemble du territoire communal. Il est précisé que ce taux sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, moins 1 abstention (Mme BOISSINOT Muriel) et 4 voix contre (Mme Bertille SENTISSI, Messieurs Jean-François PILLOT, Pierre BOCHENT, Gaëtan RUCHON)

- **Décide** de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% à compter du 1^{er} janvier 2016, et ce pour l'ensemble du territoire communal.
- **Dit que** la présente délibération est reconduite de plein droit annuellement. Toutefois, celle-ci pourra être modifiée, par une nouvelle délibération, tous les ans.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Jean-François PILLOT fait remarquer qu'il y a déjà eu beaucoup d'augmentations cette année : fiscalisation de la participation au SDIS, changement de tarification pour les services scolaires (cantine, garderie du midi et du matin), taxe sur la consommation finale d'électricité,...

Monsieur Gil GASPARINI précise que cela touche les nouvelles constructions et que ce n'est pas une imposition classique.

Monsieur Pierre BOCHENT aurait souhaité que cela soit débattu en commission d'urbanisme ou finances. Monsieur le Maire précise que cela a été fait à plusieurs reprises.

III. FINANCES

Objet : Budget principal 2015 - Décision Modificative n°3

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur Gilles NEURAZ, adjoint aux finances

Afin de prendre en compte la deuxième facture reçue de SNCF Réseau concernant les travaux de suppression du PN68, s'élevant à 258 825€ (1^{ère} facture du même montant déjà payée),

il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°3 au budget principal 2015 suivante :

Dépenses d'Investissement

Article	Libellé	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
2313	Constructions	66 200	
2041583	Projet d'infrastructure d'intérêt national		66 200
TOTAL		66 200	66 200

De ce fait, la commune aura versé en 2015 la somme de 517 650€, sur sa participation totale de 862 750€ (après diminution à 5% du montant des travaux). Néanmoins, il s'agit d'une estimation, qui pourrait en effet être revue à la baisse puisque le montant total des travaux devrait être moins élevé que prévu. Cela reste tout de même à confirmer.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative n°3 au budget primitif 2015

Monsieur le Maire précise que la première facture datait de novembre 2013 mais que RFF (aujourd'hui SNCF Réseau) avait bien voulu attendre et ne pas compter les pénalités de retard.

IV. PERSONNEL

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur Gilles NEURAZ, adjoint aux finances et aux affaires générales

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal (ou de l'établissement),

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1^{er} janvier 2016,

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative			
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	28 heures
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	2 postes à 35 heures
Sous-total		6	
Fillière technique			
Technicien principal 1ère classe	B	1	35 heures
Agent de maîtrise	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	35 heures

Adjoint technique 1ère classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint technique 2ème classe	C	17	5 postes à 35 heures, 1 poste à 31,5 heures, 3 postes à 28 heures, 1 poste à 24,5 heures, 1 poste à 20 heures, 3 postes à 17,5 heures, 3 postes à 12 heures
Sous-total		23	
Fillière médico-sociale			
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	35 heures
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	2	1 poste à 31,5 heures, 1 poste à 24,5 heures
Agent spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1 poste à 35 heures
Sous-total		4	
Filière animation			
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	1	35 heures
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	4	1 poste à 35 heures, 1 poste à 16 heures, 2 postes à 12 heures
Sous-total		5	
TOTAL		38	

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Adopte** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune d'Allinges, chapitre 012.

V. BOIS ET FORETS

Objet : Coupes affouagères – approbation du règlement d'affouage

Exposé : Monsieur Pierre BERGERON, conseiller délégué à l'environnement

L'affouage correspond à une procédure spéciale de distribution de bois à certains habitants pour leurs besoins propres et permettant également d'éclaircir la forêt. Ces habitants qui participent à l'affouage sont appelés affouagiste.

Rôle du Conseil Municipal :

- Estimation du bois délivré à l'affouage
- Définition des modalités de mise à disposition
- Définition de la Taxe d'affouage

La pratique de l'affouage est encadrée par un règlement d'affouage. Sur proposition de la commission Environnement, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement d'affouage proposé.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, moins 1 voix contre (Mme Muriel BOISSINOT en raison de l'augmentation du prix),

- **Décide** d'estimer le bois qui sera délivré entre 4 et 5 stères par affouagiste
- **Approuve** le règlement d'affouage proposé définissant les modalités de mise à disposition
- **Fixe** la taxe d'affouage à 14€ / stère.

Il est informé que la Commune d'Allinges décide de démarrer le « zéro phyto » à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Monsieur Pierre BERGERON, responsable de la commission « Environnement » apprécie le travail effectué par les services techniques, plus particulièrement Monsieur Cédric BRUDER, responsable de l'embellissement de la commune qui a su mettre en avant son goût et ses compétences pour le fleurissement.

En ce qui concerne les haies des particuliers qui débordent sur les voies publiques ou qui ne respectent pas les règles d'urbanisme, une procédure de mise en demeure sera mise en place par Monsieur Le Maire pour palier à la dangerosité de celles-ci et contravention sera faite aux personnes qui n'effectueront pas les travaux nécessaires à la sécurité de chacun.

Il est demandé à chaque élu de recenser dans son quartier les haies concernées ainsi que les arbres dangereux qui menacent de tomber sur la voie publique.

QUESTIONS NON SOUMISES A DELIBERATION

• **Schéma Départemental de Coopération intercommunale :**

Cette question sera soumise au prochain conseil municipal pour délibérer sur ce point.

Il est précisé qu'une discussion est actuellement en cours pour constituer un pacte territorial.

QUESTIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

➔ Projet de l'école :

Monsieur le Maire informe que les services de l'éducation nationale sont contre l'extension du groupe scolaire de la Chavanne car ils estiment non pertinent un si grand nombre de classes sur le même site.

De ce fait, une solution doit être trouvée pour réaliser une nouvelle école. Des suggestions émergent suite à ce questionnement :

- Idée de transformer le site de l'aérospatiale : pour cela, il faut reprendre le montage financier et juridique et des études vont être réalisées.

Monsieur Gaëtan RUCHON regrette que l'on mette de côté ces projets, notamment pour la cantine.

Monsieur Gil-Laurent GASPARINI évoque qu'au moment où les travaux de réfection de l'Aérospatiale ont été réalisés, des sommes importantes ont été engagées et qu'il est vraiment dommage de devoir refaire des études et des travaux sur ce site, il vaudrait mieux envisager de trouver un autre terrain ou structure.

Le maire précise que cette possibilité aurait des coûts mirobolants.

Madame Muriel BOISSINOT demande si le PEDT a été envoyé et validé. Madame Any CHABOUD, responsable des affaires scolaires, précise que le document a été transmis pour le 19 Octobre 2015, date butoir, et qu'à ce jour, la commune est en attente de réponse.

INFORMATIONS DIVERSES

Virade : Vendredi 13 Novembre 2015 à 19h30 aura lieu la soirée de remerciements par l'association « La virade de l'Espoir ».

Cérémonie : Monsieur le maire informe de la tenue de la cérémonie commémorative de l'armistice de la grande guerre, qui sera célébrée en présence de porte-drapeaux et qui se déroulera au monument aux morts d'Allinges, le MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015 A 9H30. Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera cette manifestation.

Repas des Anciens : Le traditionnel repas des anciens aura lieu cette année le samedi 5 Décembre 2015 à midi à la salle communale.

Spectacle enfants des écoles d'Allinges : la commune d'Allinges, à l'occasion des « Chemins de Traverse » offrira pour les 162 enfants de l'école maternelle un spectacle intimiste, ponctué de petites surprises, dénommé « Hulul ».

Le transport des enfants est offert par la STAT en dédommagement de l'incident survenu le premier mercredi de la rentrée scolaire.

Soirée élus et personnel communal : Pour la deuxième année consécutive, la rencontre des élus avec le personnel communal se fera autour d'un repas qui se déroulera le 18 Décembre 2015 à 19h à la salle communale.

Commissions

Madame Isabelle DUMAS rappelle la réunion de la commission « Fête et Culture » qui aura lieu ce jeudi 05 Novembre en mairie.

Festival des Chorales : Cette manifestation se déroulera le 22 Novembre 2015 à la salle communale.

Matagasse et Carnav'allinges : Cette fête se déroulera les 2 et 3 Avril 2016.

Comité animation CCCL : Le Comité d'animation de la Communauté de Communes des Collines du Léman recherche une commune pour l'organisation de la Fête du Fromage. La commune d'Allinges ayant organisée la Virade de l'Espoir, ne souhaite pas prendre en charge cette manifestation l'année prochaine et se positionnera très probablement pour l'organisation de la chablaisienne.

INTERVENTION

Monsieur Pierre BOCHENT prend la parole afin de préciser les raisons pour lesquelles la commission « Administration Générale » n'existe plus et livre son sentiment à ce sujet.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance publique à 23h00.

Procès-verbal de séance dressé le 10 Novembre 2015 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 03 Novembre 2015.

Le secrétaire de séance,

André FAVIER-BOSSON



Le Maire,

François DEVILLE

